

COMMUNE DE ROMANEL-SUR-MORGES



PREAVIS MUNICIPAL No 6/2016

Budget 2017

PAGES	1 - 3	PREAVIS
	4 - 13	BUDGET DES SECTIONS
	14	RECAPITULATION
	15 - 16	GRAPHIQUES DES CHARGES ET REVENUS
	17	PLAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PREAVIS MUNICIPAL

concernant le budget 2017

Conseil général de Romanel-sur-Morges, séance du 7 décembre 2016

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2017,

tel qu'il a été adopté par la Municipalité.

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Revenus courants	2'484'900	2'499'600	2'473'324.14
Fonds de péréquation	47'000	48'000	45'900.00
Facture sociale décompte final			26'528.00
Prélèvement au fonds de réserve service des eaux	5'000		
Total des revenus	2'536'900	2'547'600	2'545'752.14
Charges de fonctionnement	1'400'700	1'398'400	1'344'394.46
Facture sociale	460'000	458'000	454'992.00
Fonds de péréquation	490'400	520'000	481'964.00
Réforme policière	75'500	70'700	73'014.00
Amortissements budgétaires	65'000	65'000	58'350.00
Amortissements extrabudgétaires			67'529.20
Attribution aux fonds de réserve	32'000	23'000	55'809.95
Total des charges	2'523'600	2'535'100	2'536'053.61
Excédent de recettes	13'300	12'500	9'698.53

Nous accompagnons notre budget des commentaires ci-après :

En résumé, ce budget 2017 ressemble à celui de 2016 puisque les charges de fonctionnement ne diffèrent que de CHF 2'300.00 et les recettes de CHF 14'700.00. L'analyse de détail montre que leurs natures sont différentes. Compte tenu de la stabilité de la conjoncture, nous sommes particulièrement contents de vous soumettre un budget présentant un excédent de recettes de CHF 13'300.00.

Dans ce budget nous avons prévu des recettes fiscales stables tant pour les personnes physiques que les personnes morales. En effet, dans nos comptes 2015 notre point impôt habitant s'élevait à 55.29 alors que la moyenne cantonale était de 45.83. Nous étions donc pour 20.6 % plus haut que la dite moyenne, nous contraignant à commencer de payer un deuxième écrêtage à la facture sociale, le plafond étant fixé à 20 %. Cette situation devrait perdurer en 2017 avec nos recettes budgétisées, puisque nous ne prévoyons pas de variation sensible de la population pouvant influencer ce point impôt habitant.

Après la rénovation du bâtiment du four, l'extension du collège du Forvey, la transformation de l'ancien bureau de poste en logements, la Municipalité envisage de poursuivre l'entretien de ses bâtiments en procédant à des travaux de rafraîchissement et d'entretien de l'église.

En vue de la réfection de la chaussée de la route cantonale en traversée du village et du chemin des Pierrières, nous allons demander une étude concernant l'état et la nature des travaux à entreprendre au cours de cette législature.

Les autres postes du budget qui le nécessitent font l'objet d'un commentaire approprié en marge.

Le plan des dépenses d'investissement, pour la législature 2016-2021 a fait l'objet d'un préavis fixant le plafond d'emprunts et de cautionnements autorisé pour la commune, selon les dispositions cantonales.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE ROMANEL-SUR-MORGES

après avoir

- pris connaissance du préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner,
- considéré que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2017 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Pierre LANTHEMANN

La Secrétaire :

Fabienne KESSLER